

ENQUETE ANNUELLE COMPLEMENTAIRE D’AFFACTURAGE EXERCICE 2022

L’opération d’affacturation consiste en un **transfert de créances commerciales** (factures) de leur titulaire à un **factor – la société d’affacturation – qui se charge d’en opérer le recouvrement et qui en garantit la bonne fin**, même en cas de défaillance momentanée ou permanente du débiteur. Le factor **peut régler par anticipation** tout ou partie du montant des créances transférées.

L’**ASF** (Association française des Sociétés Financières) regroupe la quasi-totalité des **établissements spécialisés** : quelque 260 entreprises (sociétés de financement, établissements de crédit spécialisés, banques spécialisées et entreprises d’investissement).

Les activités des membres de l’ASF sont multiples : le **financement de l’équipement des particuliers** (avec le crédit à la consommation - où les adhérents de l’ASF représentent près de 50% du total des opérations -), le **financement des investissements des entreprises et des professionnels** (investissements d’équipement et investissements immobiliers par crédit-bail, autres financements locatifs et financements classiques), **les services financiers** (affacturation, cautions, titrisation), **les services d’investissement** (ensemble des métiers relatifs aux titres et autres instruments financiers).

SOMMAIRE

CE QU'IL FAUT RETENIR.....	3
1 Périmètre de l'étude	4
2 Contexte économique	4
2.1 Environnement macro-économique	4
2.2 L'activité des établissements spécialisés.....	4
2.3 Les délais de paiement	5
2.4 Place de l'affacturage dans les financements court-terme.....	5
2.5 L'affacturage dans le monde	6
3 Evolution globale de l'activité en France	7
3.1 Chiffre d'affaires.....	7
3.2 Portefeuille à fin décembre 2022.....	9
3.3 L'offre domestique	10
3.4 L'offre à l'international.....	12
4 Caractéristiques de la clientèle	13
5 Risque de crédit.....	14
6 Résultats des sociétés d'affacturage	16
7 Annexes	17
7.1 Annexe 1 : Analyse détaillée de l'activité des sociétés d'affacturage.....	17
7.2 Annexe 2 : Analyses complémentaires concernant l'affacturage domestique.....	19
7.3 Annexe 3 : Focus sur les seules opérations de syndication.....	20

CE QU'IL FAUT RETENIR

L'affacturage, une excellence française en fort développement

Leader sur le marché européen et au deuxième rang mondial derrière la Chine depuis 2018, l'affacturage français a enregistré une nouvelle croissance à deux chiffres : après une progression de +12,9% en 2021, le volume de factures apporté aux factors augmente de +15,5% en 2022 pour atteindre un nouveau montant record de 421,5 milliards d'euros, soit environ 16% du PIB. Si le marché domestique représente la plus grande part de l'activité (64%), le savoir-faire français s'exporte de plus en plus à l'international, si bien que la France demeure le leader mondial sur cette offre : en 2022, les factors français ont pris en charge 153,4 milliards d'euros de nouvelles créances internationales (+19,1%). Ainsi, l'affacturage est un élément d'accompagnement et de soutien des entreprises françaises à l'exportation.

Dans l'ensemble, la croissance de l'activité s'est poursuivie au premier semestre 2023 avec une hausse de la production de +6,4%, bien supérieure à celle du PIB français.

L'affacturage répond aux besoins de trésorerie des entreprises et contribue à réduire les délais de paiement

Face à des tensions de trésorerie émanant d'un contexte conjoncturel difficile (forte inflation, besoins en fonds de roulement dus à la reconstitution des stocks, remboursements de PGE...), l'affacturage a été une solution de financement pour plus de 33 000 entreprises en 2022, notamment des TPE-PME (93% des clients et 47% des encours). Si ce mode de financement séduit principalement les très petites entreprises grâce à des offres qui leur sont dédiées (forfait, financement à la facture sur une plateforme...), le bouquet de services mis au point par les factors s'adapte aux spécificités des besoins d'une plus large clientèle ; ce qui permet de couvrir la demande du marché et d'attirer de plus en plus des entreprises de taille plus grande. Ainsi, en 2022, les entreprises de taille intermédiaire (ETI) ont généré 41% des encours tandis qu'une part significative des engagements (12%) est imputable à quelques grandes entreprises (GE).

L'entrée en portefeuille de ces grands comptes favorise l'évolution de l'offre vers davantage de gestion déléguée — qui représente désormais 73% de l'offre domestique — mais aussi le développement des contrats de syndication, en pool de factors (plus de 13% de la production en 2022).

L'affacturage sans recours (contrat dans lequel le factor supporte le risque d'insolvabilité du débiteur et octroie une garantie de bonne fin à l'adhérent) est désormais plus répandu que celui avec recours (53% contre 47%). Par ailleurs, la majorité des contrats domestiques sont confidentiels et donc inconnus des débiteurs de la facture (66% de la production en 2022).

Des résultats globalement satisfaisants malgré une marge qui reste faible

En ligne avec la progression du chiffre d'affaires, le produit net bancaire (PNB) s'inscrit en nette hausse de +16,3% à 1 055 millions d'euros. Compte tenu de la forte pression concurrentielle sur le marché français, le taux de marge des sociétés d'affacturage est resté stable à un niveau très bas de 0,25%. Le coefficient net d'exploitation s'est quant à lui avéré très satisfaisant à 57,4%. Grâce à une bonne maîtrise des risques par des acteurs tous régulés et supervisés par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR – Banque de France), le coût du risque des factors a très peu évolué en 2022 et absorbe moins de 2% du PNB.

1 PERIMETRE DE L'ETUDE

Détenant près de 96% de l'encours d'affacturage du marché français, l'ASF regroupe la quasi-totalité des sociétés spécialisées en affacturage (11 sociétés exclusivement dédiées à l'affacturage, auxquelles s'ajoutent 6 sociétés exerçant une activité mixte, soit, au total, 17 établissements à fin 2022). Notons que la concentration du marché demeure forte puisque les quatre premiers établissements disposent à eux seuls d'environ 2/3 du chiffre d'affaires affacturé de l'ASF. Sont exclues dans la présente étude les opérations de « floor plan » et de forfaitage. Ainsi, l'échantillon des établissements participant à cette enquête se compose de 13 factors.

2 CONTEXTE ECONOMIQUE

2.1 Environnement macro-économique

Dans un climat déjà tendu avec la montée de tensions inflationnistes, l'économie mondiale s'est retrouvée à nouveau fragilisée par la guerre en Ukraine en début d'année 2022, génératrice de nombreux aléas. En effet, les tensions géopolitiques en Europe ont amplifié la crise énergétique et entraîné une envolée des prix à la consommation généralisée. S'en est suivie une hausse des taux d'intérêt, nécessaire pour juguler cette forte inflation, accentuant ainsi les situations de fragilité financière. Face à une myriade d'inquiétudes, certains pays ont dû lancer à nouveau des programmes d'aide aux entreprises et aux ménages, notamment des mesures de soutien au pouvoir d'achat, creusant ainsi le déficit budgétaire et la dette.

Dans cet environnement des plus défavorables, la croissance mondiale a fortement freiné, tombant à +3,5%¹ en 2022, après +6% en 2021 ; l'inflation a, quant à elle, frôlé les 9% à l'échelle mondiale. En dépit de chocs exceptionnels, l'Europe² a évité la récession en 2022 : le taux de croissance annuel est estimé à +3,5% aussi bien pour l'UE que pour la zone euro. Après un rebond de +6,8% en 2021, la croissance française³ s'est établie à +2,6% en 2022, soit un rythme plus lent que celui de ses voisins, à l'exception de l'Allemagne dont le PIB a progressé seulement de +1,8%.

Après une très longue période d'inflation basse, l'Europe a subi, à l'instar des Etats-Unis, de fortes pressions sur les prix : le taux d'inflation de l'UE a atteint 9,2% en 2022 tandis que celui de la zone euro est estimé à 8,4%. En France, l'inflation (IPC) s'est hissée à un niveau record de 5,2% (5,3% hors tabac) en moyenne sur 2022, malgré une accalmie en fin d'année. Tout comme la Réserve Fédérale (FED) aux Etats-Unis, la Banque centrale européenne (BCE) a dû réagir à l'inflation avec des resserrements de sa politique monétaire, les taux directeurs se sont donc vus augmentés quatre fois en 2022, soit une hausse cumulée et inédite de 250 points de base en zone euro, portant à fin 2022 le taux de dépôt à 2%, le taux de refinancement à 2,50% et le taux de facilité de prêt marginal à 2,75%.

2.2 L'activité des établissements spécialisés

Dans cet environnement économique inflationniste marqué par une hausse rapide des taux d'intérêt, l'activité des financements spécialisés de l'ASF a, malgré tout, en 2022, poursuivi son redressement. Avec 95 milliards d'euros, la production globale des adhérents (hors opérations d'affacturage et financement du logement) a augmenté de +5,6% sur l'ensemble de l'année 2022, après +12,1% en 2021. Les établissements spécialisés ont ainsi soutenu les entreprises dont la trésorerie a été dégradée par la crise énergétique. Ils ont aussi accompagné les ménages et les entreprises dans le financement de leurs projets d'investissement, notamment de transition écologique. Ils ont, pour la plupart, connu une activité très dynamique au premier semestre avec un point d'inflexion au cours de l'été. L'activité s'est ensuite affaiblie à l'automne, freinant ainsi la croissance annuelle.

¹ Source : FMI, juillet 2023.

² Source : EUROSTAT.

³ Source : INSEE.

Au 31 décembre 2022, le montant total des opérations en cours des adhérents de l'ASF atteignait 289 milliards d'euros, en progression de +5,8% sur douze mois.

2.3 Les délais de paiement⁴

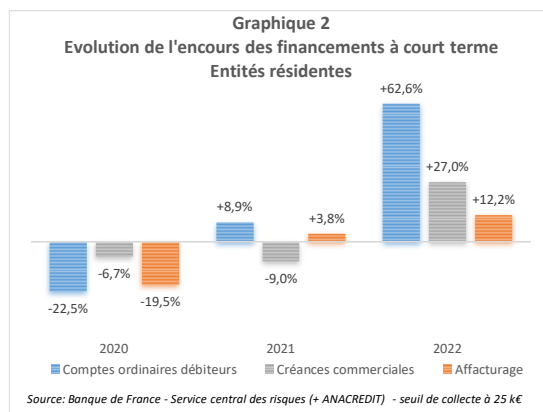
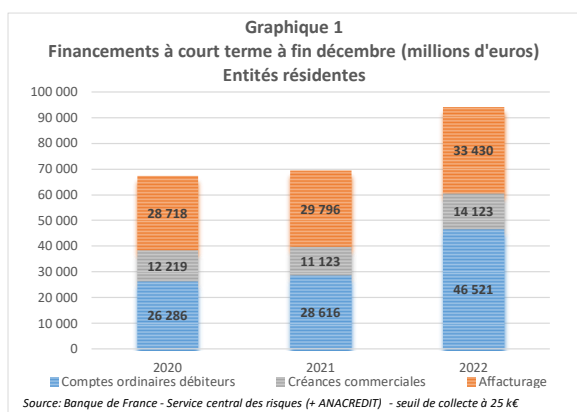
D'après le rapport de l'Observatoire des délais de paiement, les évolutions encourageantes des délais constatées en 2021 se sont poursuivies en 2022 et ce, malgré les tensions d'approvisionnement et une inflation forte en France et en Europe. Selon les données d'Altares, les retards de paiement s'établissent en moyenne à 11,9 jours sur l'ensemble de l'année 2022 (11,7 jours en fin d'année) contre 12,5 jours un an plus tôt. La France conserve ainsi sa place parmi les bons élèves européens, se situant sous la moyenne européenne (13 jours), les comportements les plus vertueux se retrouvant plutôt dans le nord de l'Europe (Pays-Bas : 5 jours, Allemagne : 6 jours, Belgique : 9 jours). S'étant alourdie durant la crise sanitaire (9%), puis redescendue à moins de 7% au second semestre 2021, la proportion des grands retards (à plus de 30 jours) retrouve en 2022 son niveau d'avant-crise à environ 6%.

Les retards de paiement diminuent dans la plupart des secteurs, notamment dans les activités d'assurance et financières et les services aux entreprises qui réduisent respectivement leurs retards de 3,4 jours et de 2,1 jours par rapport à 2021. Le secteur de l'hébergement, restauration et débit de boissons qui a connu une conjoncture déplorable en 2020 et 2021, a nettement réduit ses retards de paiement qui retombent à moins de 17 jours en 2022, après 20,3 jours en 2021. Notons que la situation ressort très hétérogène dans ce secteur, les tensions se concentrant en particulier en restauration à table (au-delà de 22 jours fin 2022). En revanche, la construction et l'industrie restent relativement stables à 10 jours de retard.

Toutes les tailles d'entreprise sont concernées par cette évolution favorable des délais de paiement en 2022. Selon Altares, le redressement est particulièrement sensible pour les PME de 10 à 199 salariés, dont les reports de règlement reculent de plus d'une journée. Les entreprises de plus de 1 000 salariés, dont les comportements s'étaient beaucoup dégradés depuis la crise de la Covid-19, voient également leur retard se réduire et tomber sous le seuil des 17 jours. Toutefois, des tensions sont observées en fin d'année pour les PME d'au moins 50 salariés et plus encore pour les tailles supérieures. En particulier, les retards de paiement des entreprises de plus de 1 000 salariés augmentent à 17,7 jours au quatrième trimestre 2022.

2.4 Place de l'affacturage dans les financements court-terme

D'après les encours recensés au Service central des risques de la Banque de France (y compris des données provenant d'ANACREDIT), les comptes ordinaires débiteurs ont connu une forte envolée en 2022 (+62,6%). Ainsi, sur la base de l'encours de financement⁵ des clients résidents, le découvert est repassé devant l'affacturage qui, rappelons-le, demeurait en tête des principales sources de financement court-terme des entreprises depuis 2019.



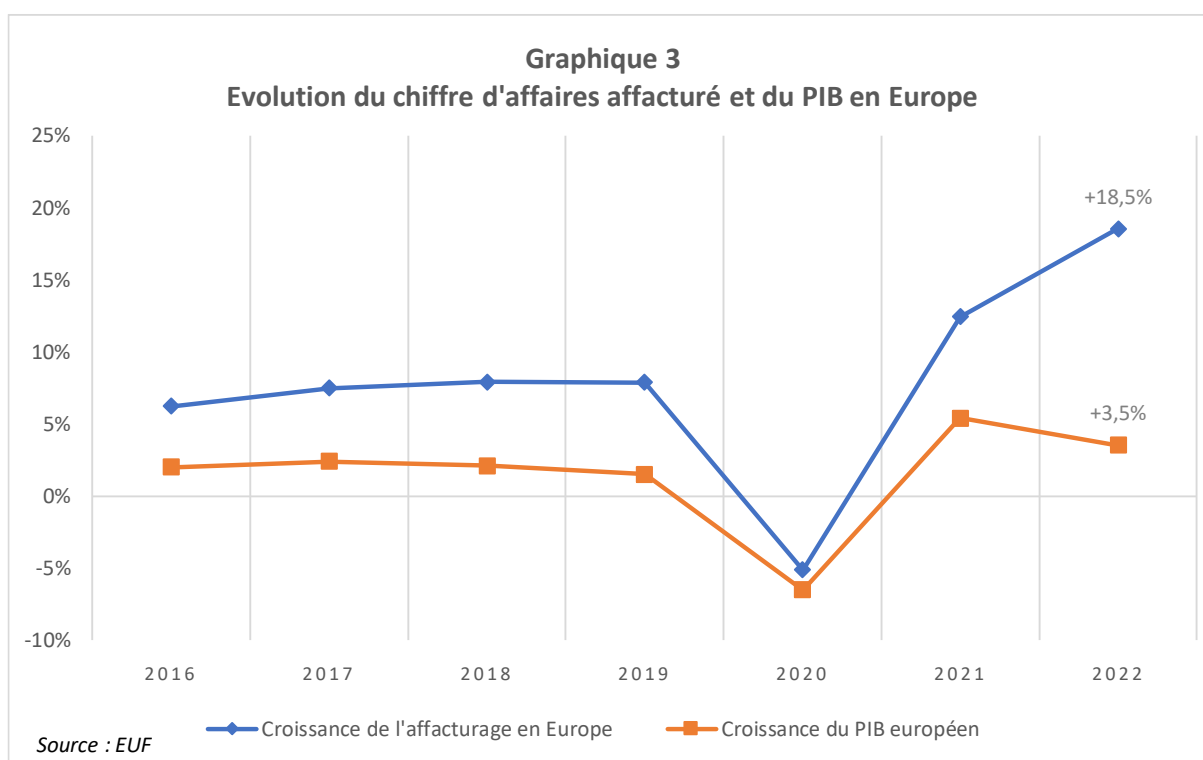
⁴ Rapport annuel 2022 de l'Observatoire des délais de paiement.

⁵ Les données collectées directement par l'ASF portent sur l'**encours des créances à recouvrer** (41,8 Mds € en domestique et 19,7 Mds € à l'international), tandis que le service central des risques recense les **encours de financement** des facteurs supérieurs à 25 k€ (33,4 Mds €).

2.5 L'affacturage dans le monde

Après un net rebond en 2021 (+13,5%), les estimations de FCI font état d'une croissance encore plus soutenue de l'affacturage à travers le monde : en 2022, le marché est en hausse de +18,3% pour un volume de créances acquises de 3 659 milliards d'euros. La Chine conserverait, selon les estimations, sa place de leader mondial avec près de 577 milliards d'euros et 2 000 acteurs sur le marché. L'affacturage chinois connaît ainsi une hausse remarquable de +23% par rapport à 2021.

A l'échelle européenne⁶ (continent et Royaume-Uni), l'activité suit la même dynamique avec une belle performance de +18,5%⁷ pour un chiffre d'affaires de 2 384 milliards d'euros en 2022. Ainsi, l'affacturage contribue à hauteur de 12,3% du PIB européen, soit près d'un point de plus qu'en 2021 (11,4%). La structure de l'activité demeure quasi-identique : la production domestique reste prédominante à 78% et l'affacturage sans recours représente 53% du chiffre d'affaires. La concentration du marché diminue quant à elle légèrement mais reste élevée puisque les cinq premiers pays représentent à eux seuls 71% de la production. Avec une part de marché de 18%, la France se maintient à la première place en Europe (au second rang mondial) ; s'ensuit l'Allemagne avec 16% ; puis le Royaume Uni avec 15%, l'Italie avec 12% et l'Espagne avec 11%. L'année 2022 a été particulièrement favorable à l'affacturage allemand et espagnol qui affichent de fortes croissances : respectivement +20,5% (après +11% en 2021) et +29,2% (après +9% en 2021). Notons que l'Allemagne est le pays européen qui compte le plus d'acteurs sur le marché (210 établissements selon FCI) et qui effectue de l'affacturage B to C.



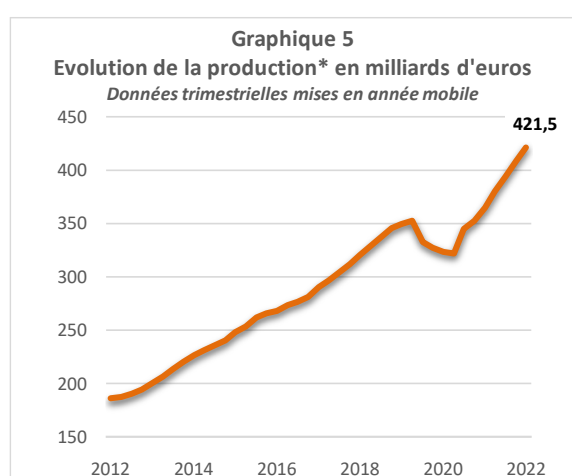
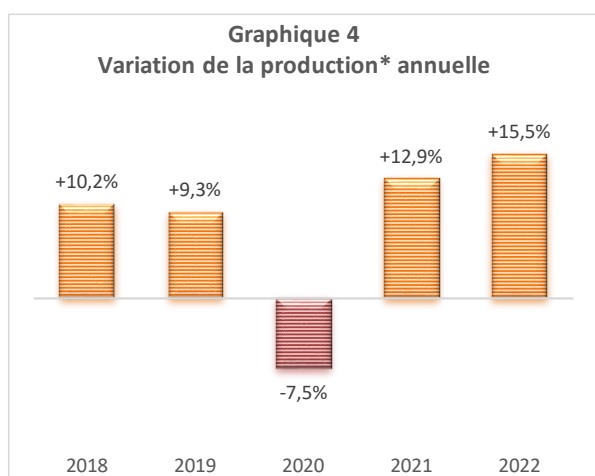
⁶ Source : EUF (fédération européenne d'affacturage).

⁷ +20,4% pour les membres de l'EUAF ; +19,2% en intégrant les « partners » : Norvège, Royaume-Uni.

3 EVOLUTION GLOBALE DE L'ACTIVITE EN FRANCE

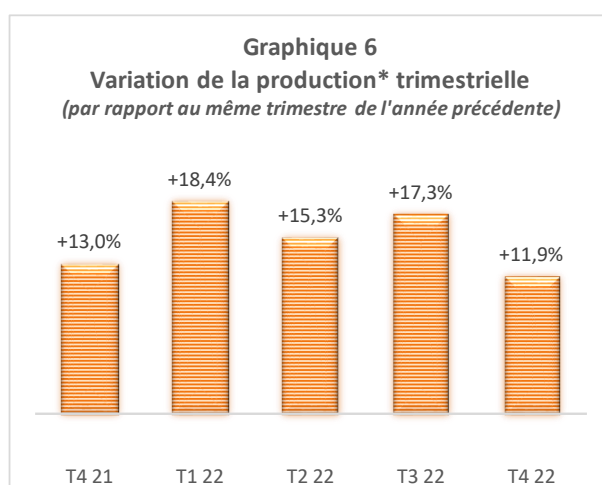
3.1 Chiffre d'affaires

Eu égard aux tensions de trésorerie rencontrées par les entreprises, l'année 2022 a été propice au marché de l'affacturage qui a été une solution de financement pour plus de 33 000 entreprises (soit une hausse du nombre de clients actifs de +4,7% sur un an). En effet, l'augmentation des besoins en fonds de roulement due à la reconstitution des stocks et aux premiers remboursements de PGE, aggravée par le contexte inflationniste, a favorisé le recours à l'affacturage. Ainsi, la production atteint un nouveau record : quelque 78 939 000 nouvelles créances ont été prises en charge par les factors en 2022 pour un montant total de 421,5 milliards d'euros, soit une croissance annuelle de +15,5%.



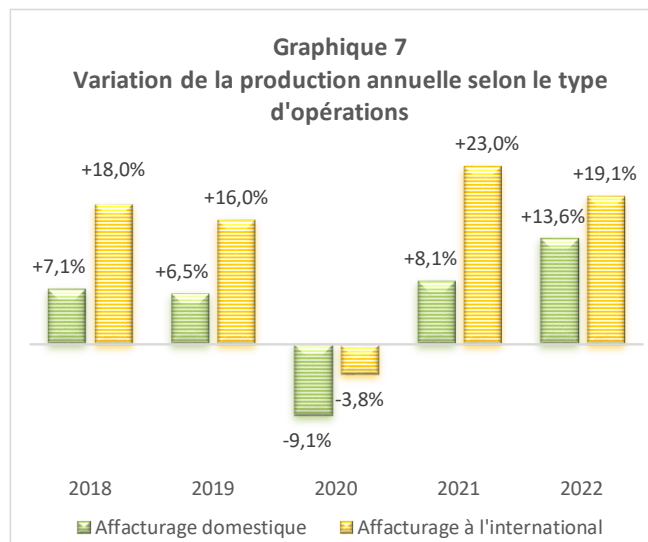
*Montant des créances prises en charge

L'activité est restée au beau fixe tout au long de l'année avec des progressions à deux chiffres : +18,4% en début d'année, puis +15,3% au printemps, +17,3% durant l'été et enfin une hausse légèrement ralentie de +11,9% au quatrième trimestre.



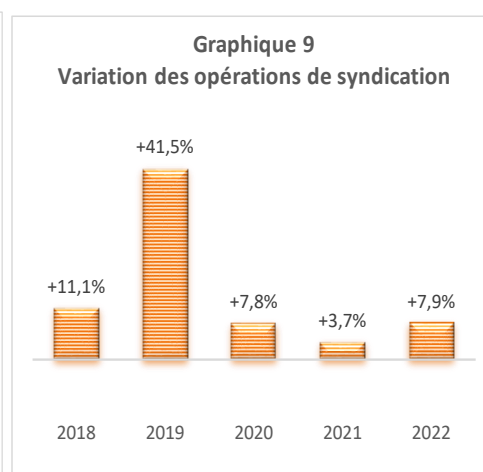
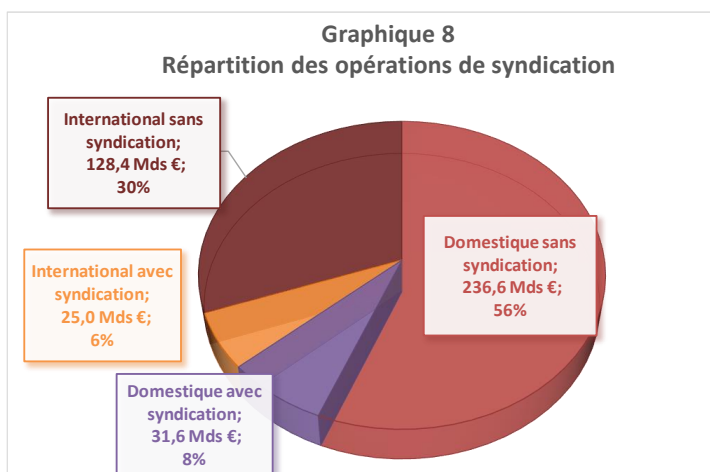
*Montant des créances prises en charge

Les opérations domestiques constituent toujours la plus grande part de l'activité avec un montant de 268,2 milliards d'euros, en augmentation de +13,6%. Dans le même temps, répondant aux besoins court terme des entreprises à l'exportation, l'affacturage poursuit son élan à l'international avec une croissance de +19,1% à 153,4 milliards d'euros. Ce faisant, l'activité à l'international représente désormais 36% de la production des factors.



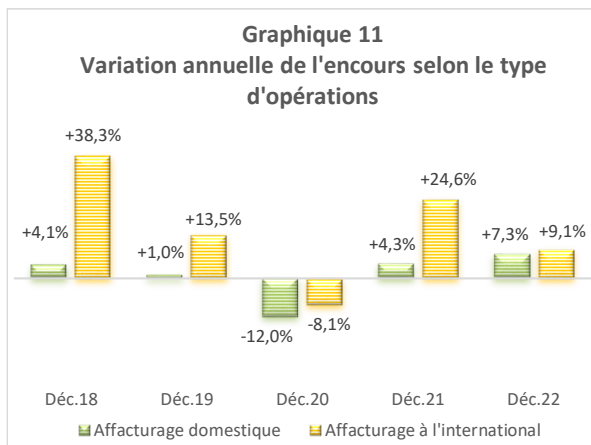
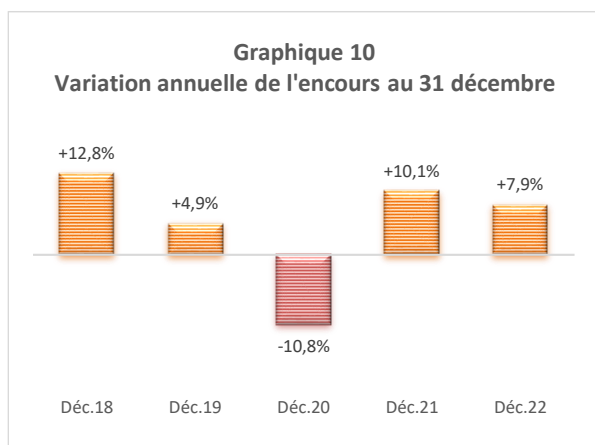
Dans l'ensemble, le montant des factures s'élève en moyenne à 5 300 euros en 2022, soit 300 euros de plus qu'en 2021. Comme les années précédentes, le montant moyen des créances demeure nettement plus élevé à l'international : 13 000 euros contre 4 000 euros en domestique.

Par ailleurs, les syndications continuent de se développer : en 2022, 13% de la production des factors a été réalisée en syndication, soit 56,6 milliards d'euros en hausse de +7,9%.

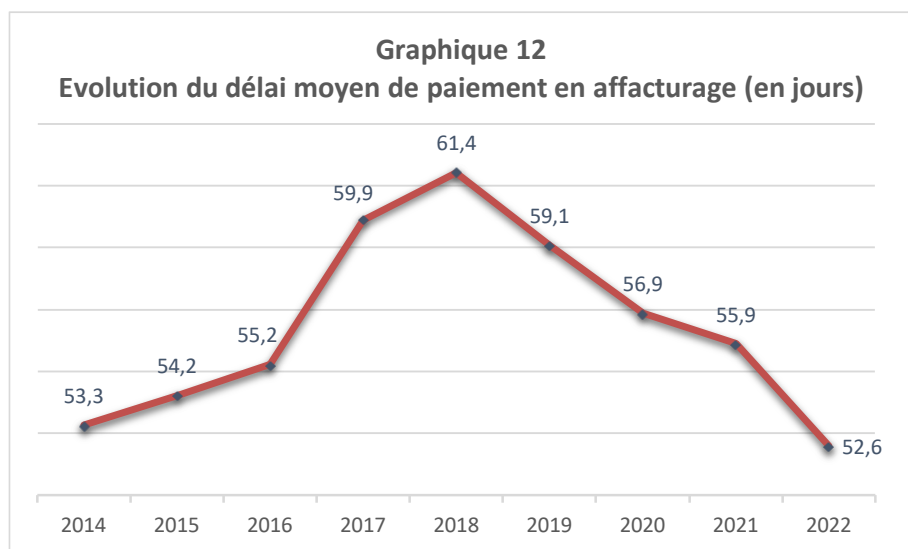


3.2 Portefeuille à fin décembre 2022

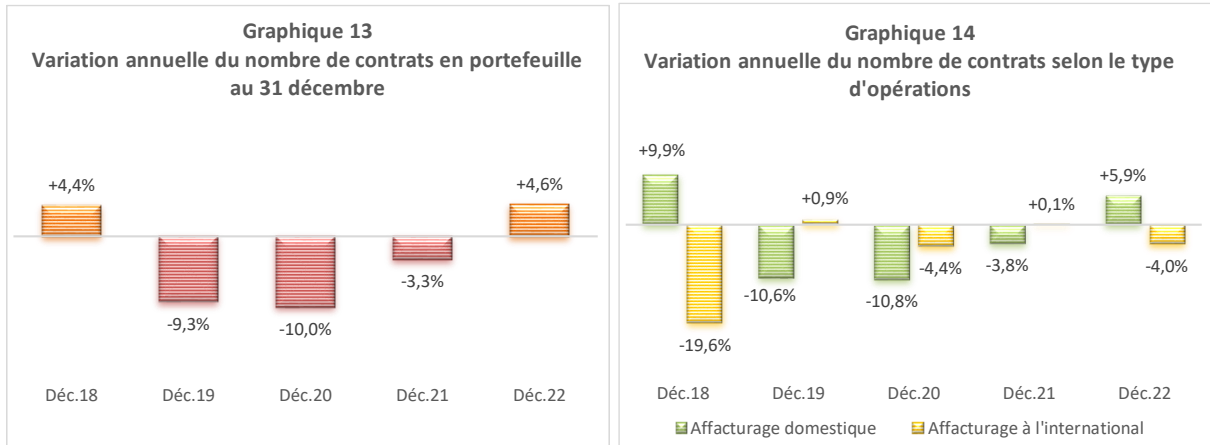
Avec un montant total de 61,6 milliards d'euros à fin 2022, l'encours net des créances à recouvrer progresse globalement de +7,9% sur douze mois. L'encours se compose de 41,8 milliards d'euros d'opérations sur le plan domestique et de 19,7 milliards d'euros d'opérations à l'international.



Pour la quatrième année consécutive, les délais de paiement se sont de nouveau réduits pour s'établir en moyenne à 52,6 jours en 2022. Toutefois, par-delà cet indicateur globalisé, l'évolution des délais de règlement cache des situations très contrastées, les délais observés étant très variables d'un établissement à l'autre.



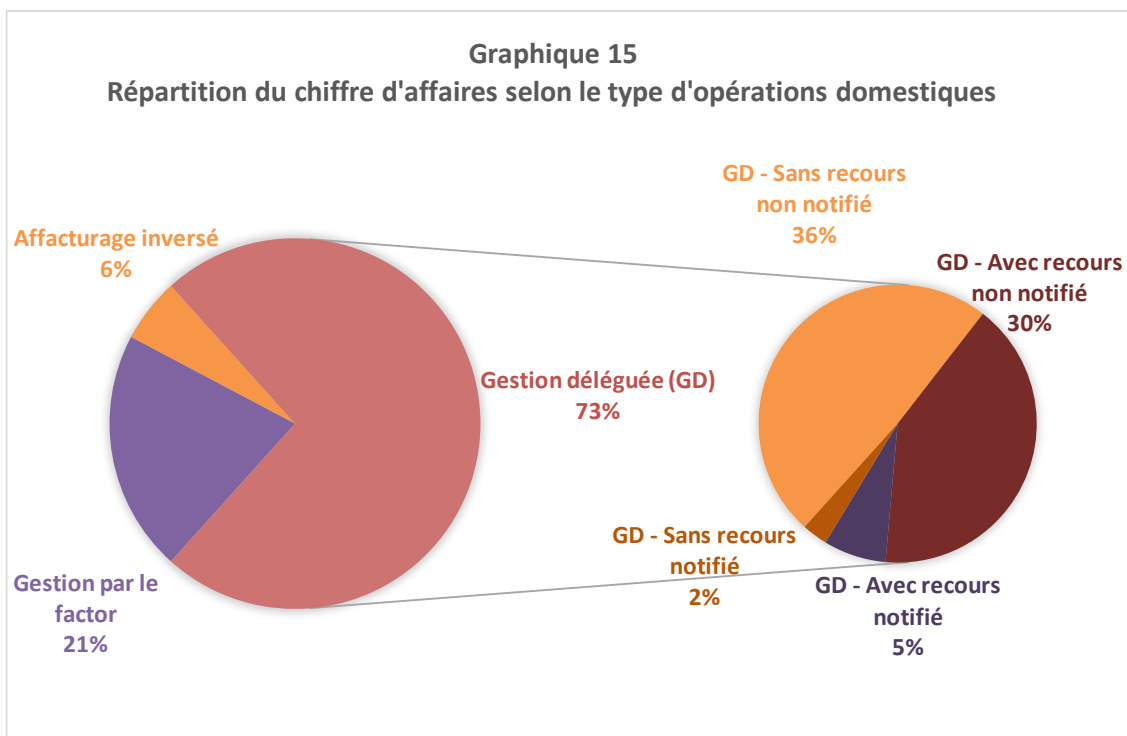
En termes de nombre de contrats, le portefeuille s'estime à environ 37 500 dossiers actifs à fin 2022, soit une hausse de +4,6% après une baisse continue depuis trois ans. Toutefois, comme l'illustre le graphique 14, les évolutions divergent selon le type d'opérations : les contrats domestiques, qui représentent la majorité des dossiers (88%), sont en hausse de +5,9%, tandis que les contrats à l'international sont en retrait de -4% par rapport à fin 2021.



3.3 L'offre domestique

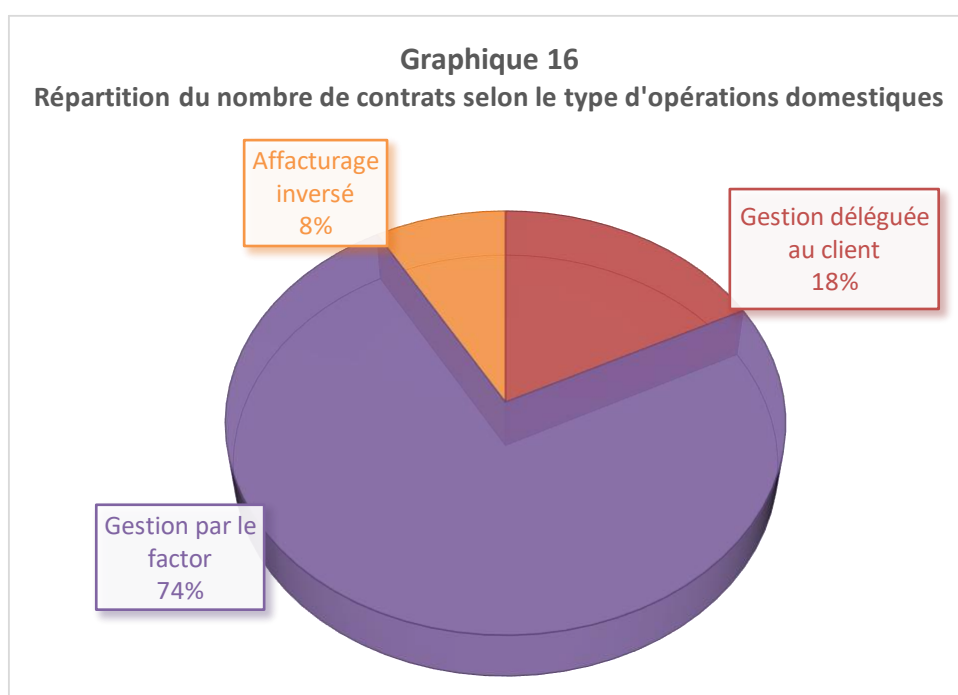
Au niveau national, environ 67 millions de nouvelles créances ont été prises en charge par les facteurs français en 2022. Le montant total de ces factures s'élève à 268,2 milliards d'euros, soit une progression de +13,6% sur un an.

La part du « full factoring » continue de s'amenuiser au profit de la gestion déléguée au client. Celle-ci représente désormais 73% de la production domestique, soit 196,6 milliards d'euros (+14,6% par rapport à 2021), tandis que les opérations d'affacturage classique s'élèvent à 56,5 milliards d'euros (+11,6%). Pour sa part, l'affacturage inversé enregistre une progression plus modeste de +8,7% à 15 milliards d'euros, dont 7,4 milliards d'euros d'affacturage inversé collaboratif (PFA : paiement fournisseur anticipé).



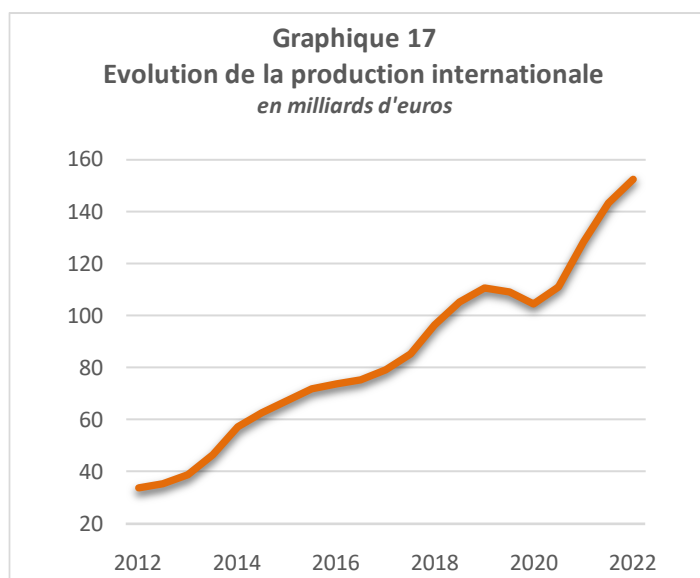
En 2022, le recours factoring a représenté près de 47% du chiffre d'affaires domestique, soit un montant de 125,2 milliards d'euros ; rappelons que cette part était de 59% en 2016. Par ailleurs, l'affacturage tend à devenir de plus en plus confidentiel. En effet, la part des contrats notifiés aux débiteurs continue de se réduire pour s'établir à 34% (91,7 milliards d'euros). Après avoir marqué le pas pendant deux ans, les syndications domestiques s'inscrivent quant à elles en hausse de +16,1% par rapport à 2021, atteignant ainsi un montant de 31,6 milliards d'euros en 2022. Ce faisant, elles pèsent désormais 12% de la production domestique contre 6% en 2015.

Au total, on recense près de 33 000 contrats nationaux actifs au 31 décembre 2022, en hausse de +5,9% sur un an. Contrairement au chiffre d'affaires, en nombre, la grande majorité des dossiers sont en full factoring (74%). Pour sa part, l'encours à fin 2022 s'élève à 41,8 milliards d'euros, en augmentation de +7,3% sur un an. En moyenne, les délais de paiement en domestique se sont raccourcis pour s'établir à 56 jours en 2022.



3.4 L'offre à l'international

Axe fort de développement de la profession, l'offre à l'international continue de grossir significativement : en 2022, près de 12 millions de nouvelles créances transfrontières ont été prises en charge par les factors français. En hausse de +19,1%, le montant de ces factures s'élève à 153,4 milliards d'euros, soit plus de 36% du chiffre d'affaires des factors. Ainsi, avec un volume de production ayant plus que quadruplé en dix ans (voir graphique 17), l'affacturage français gagne de plus en plus de terrain à l'international, ce qui conforte la France dans sa position de leader mondial sur cette partie de l'activité.



Dans le détail, la plus grande part revient aux opérations avec des clients non-résidents ou avec un factor correspondant étranger⁸ pour un montant de 122,2 milliards d'euros, en hausse de +22,8% ; pour sa part, l'affacturage à l'exportation (opérations avec des clients résidents ayant des acheteurs à l'étranger) progresse de +6,6% à 31,2 milliards d'euros. L'affacturage est un élément d'accompagnement et de soutien des entreprises françaises à l'exportation.

Après un boom durant plusieurs années, les syndications marquent le pas à l'international : en 2022, les opérations en pool régressent légèrement de -0,9% à 25 milliards d'euros et ne représentent plus que 16% de la production internationale (contre 20% en 2021 et 21% en 2020).

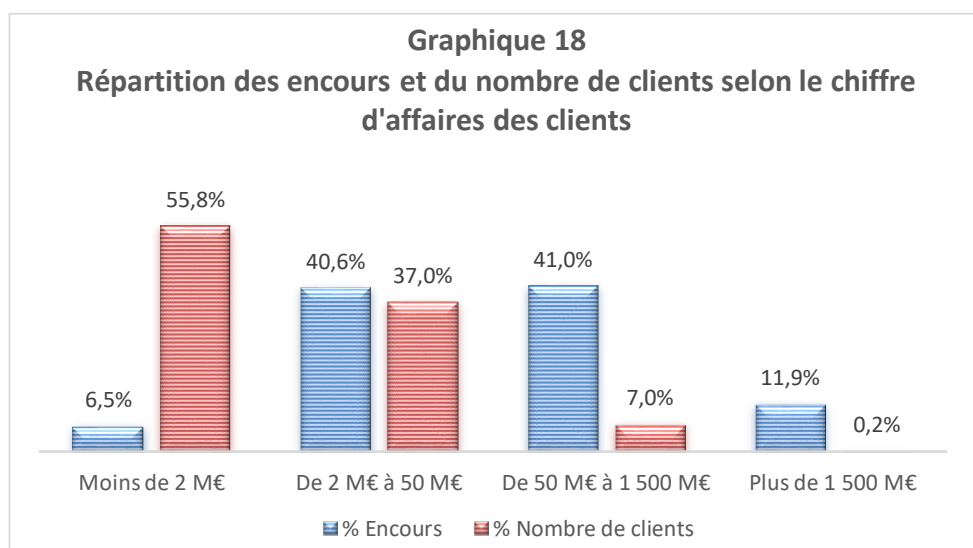
Au 31 décembre 2022, le portefeuille international comptait plus de 4 600 contrats actifs (-4%) et un encours qui s'élève à 19,7 milliards d'euros, en progression de +9,1% sur un an. A l'instar du marché domestique, les délais de paiement² se sont de nouveau réduits passant à 46,6 jours.

⁸ Opérations avec des clients non-résidents ou avec un factor correspondant étranger : Opérations d'affacturage dans lesquelles le factor est en France, le cédant à l'étranger (adhérent ou factor correspondant), les acheteurs pouvant être en France ou à l'étranger. Pour les contrats pan-européens, seule la partie des opérations effectuée avec une entité non-résidente est déclarée dans cette rubrique ; la partie réalisée par les entités françaises est quant à elle déclarée en affacturage domestique.

4 CARACTERISTIQUES DE LA CLIENTELE

Généralement associées à des contrats de full factoring, plus rentables que ceux en mandat de gestion⁹, les TPE et PME constituent 93% des cédants et contribuent à hauteur de 47% des encours en 2022. L'exercice s'est toutefois caractérisé par des mouvements dans la base clients. En effet, même si l'affacturage continue d'attirer principalement les très petites entreprises grâce à des offres qui leur sont dédiées, on observe depuis quelques années une baisse de leur poids dans la clientèle (56% en 2022 contre 65% en 2018) en faveur d'entreprises de taille plus grande, en particulier les ETI qui sont de plus en plus séduites par l'offre. Ces dernières constituent désormais 7% des cédants et génèrent 41% des encours.

Par ailleurs, l'entrée en portefeuille des grandes entreprises explique le poids des contrats en gestion déléguée mais aussi le développement des contrats en pool, notamment à l'international. En effet, ces clients sont à l'origine de quelques opérations de montants élevés qui tendent à augmenter : sur l'exercice 2022, l'encours des grands comptes croît significativement de +18,6%, après +12% en 2021.



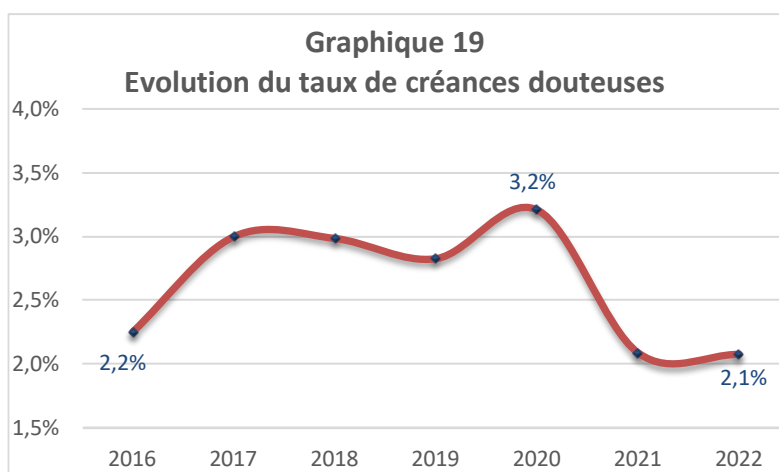
D'après les déclarations des factors à la Centrale des risques sur leurs clients résidents, le commerce de gros (code NAF 46) demeure le secteur ayant le plus recours à l'affacturage (plus d'1/4 des engagements recensés au 31 décembre 2022). Parmi les autres secteurs bénéficiaires figurent le commerce et réparation d'automobiles et de motocycles (code NAF 45) et l'industrie alimentaire (code NAF 10). A eux deux, ils concentrent environ 13% des concours recensés.

⁹ Opérations d'affacturage dans lesquelles est déléguée au client tout ou partie de la gestion du poste client (relance, remise à l'encaissement, affectation).

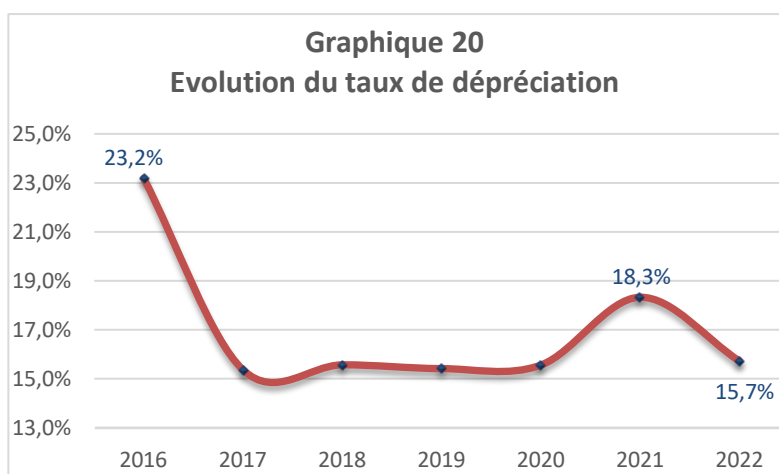
5 RISQUE DE CREDIT

Généralement porteurs de gros volumes, les contrats en gestion déléguée présentent communément un risque plus élevé que l'affacturage classique. Lors de ces opérations, de surcroît lorsqu'elles ne sont pas notifiées aux débiteurs (la grande majorité des dossiers sont confidentiels), le factor n'a aucune maîtrise sur le processus de recouvrement qui est alors confié au client. Par ailleurs, l'exposition au risque de défaut du cédant se manifeste dans le cadre des contrats avec recours (près de la moitié des dossiers), dans lesquels les sociétés d'affacturage sont confrontées à un risque de double défaut, c'est-à-dire de défaillance simultanée de l'adhérent et de son débiteur. Dans le cadre de contrats sans recours, le risque de crédit est supporté par le factor qui garantit son client contre le risque de défaillance de l'acheteur.

En 2022, le volume des encours douteux des factors de l'ASF a atteint 1,3 milliard d'euros, en hausse de +14% par rapport à l'exercice précédent. Globalement, le taux moyen de créances douteuses brutes s'est quasiment stabilisé à 2,1%. Il existe toutefois des disparités entre établissements, les ratios étant situés entre 0 et 23%.



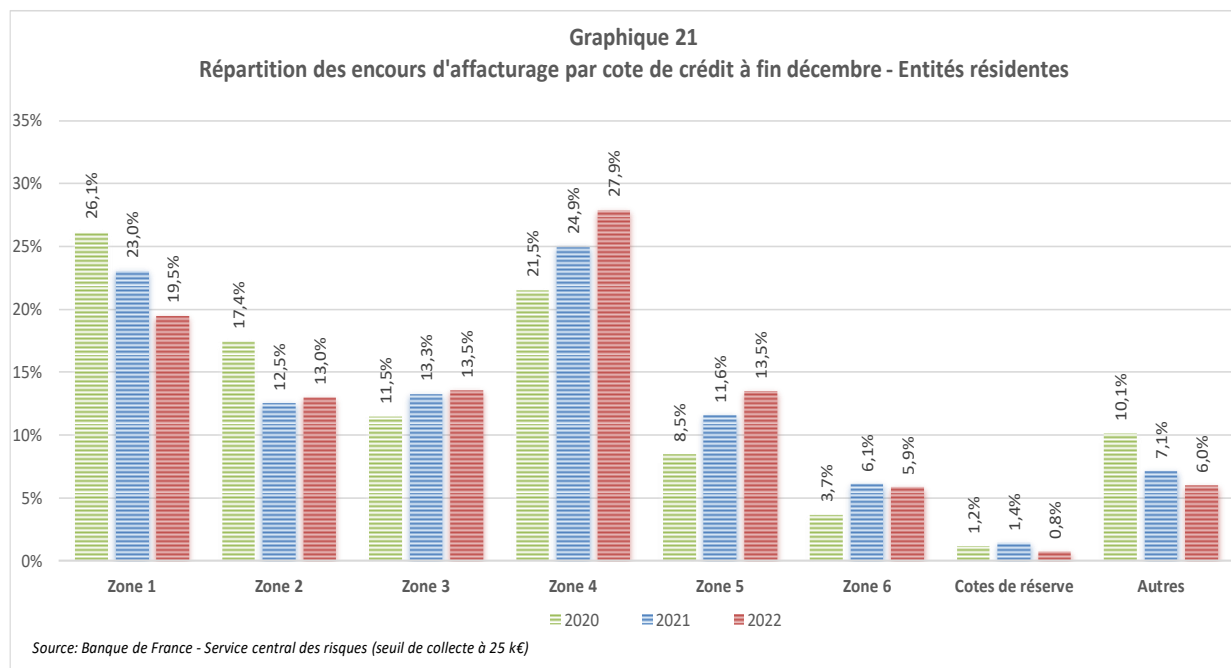
Le taux de provisionnement a quant à lui nettement décliné pour retrouver son niveau tendanciel à 15,7%. Comme les années précédentes, les ratios appliqués sont là aussi très hétérogènes.



Pour mieux apprécier le risque de crédit supporté par les factors, en particulier dans les contrats avec recours, il convient également de s'intéresser à l'évolution de la santé financière des adhérents à travers leur cotation Banque de France.

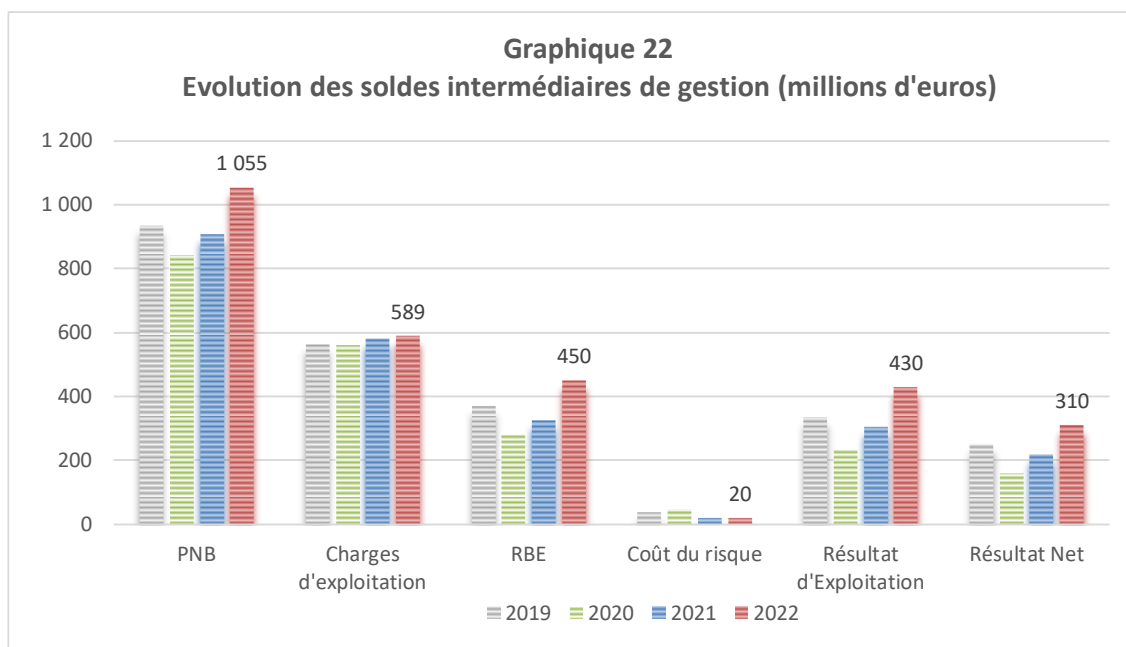
Rappelons qu'en 2022, la Banque de France a mis en place une nouvelle échelle de cotation qui prend mieux en compte les comportements de paiement des sociétés, en l'occurrence des ETI et des grandes entreprises. Elle intègre dans l'approche qualitative l'existence de délais de règlement excessifs, imputables à des sociétés en bonne santé financière, elles-mêmes réglées dans les délais. Dans ce cadre, un peu moins de 10% des sociétés ciblées ont vu leur cote abaissée d'un cran en 2022. Cette évolution fait écho à l'entrée en vigueur en 2021 de la réglementation de 2017 de l'EBA (Autorité bancaire européenne) sur la nouvelle définition du défaut (NDOD).

Dans ce contexte, les encours d'affacturage recensés à la centrale des risques à fin 2022 traduisent une dégradation de la structure des portefeuilles clients résidents. En effet, la part des engagements des adhérents notés excellents a sensiblement diminué (zone 1 : -3,5 pts). A l'inverse, on observe une hausse de la proportion des contreparties présentant un profil intermédiaire (zone 4), voire fragile (zone 5). Néanmoins, les encours détenus sur des profils risqués demeurent relativement faibles (moins de 7%).

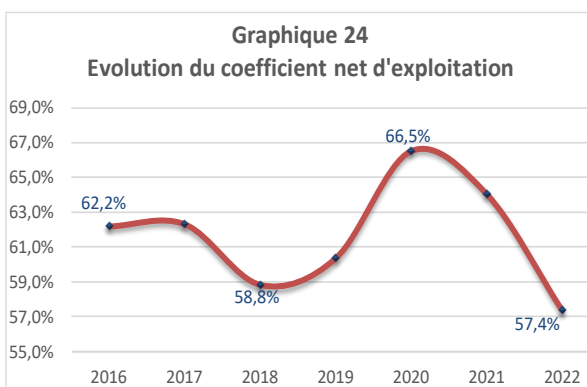
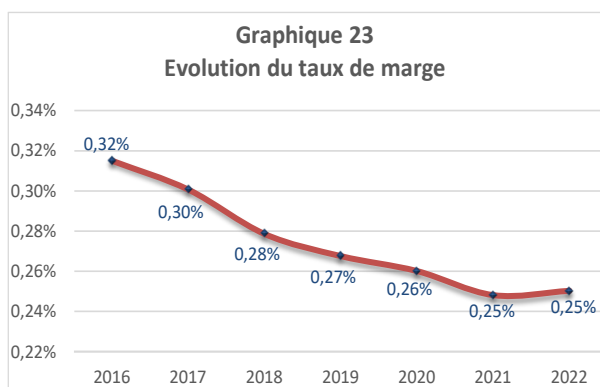


6 RESULTATS DES SOCIETES D'AFFACTURAGE

L'exercice 2022 s'est caractérisé par une augmentation significative du produit net bancaire (PNB) des sociétés d'affacturage : à l'instar du chiffre d'affaires, le PNB agrégé s'inscrit en nette progression de +16,3% pour atteindre un montant de 1 055 millions d'euros.



Pour la première fois, le taux de marge n'a pas baissé : l'indicateur est resté stable à 0,25%, taux déjà très bas. En effet, la marge des sociétés d'affacturage demeure ténue, en raison d'une forte concurrence sur le marché et de l'orientation accentuée de l'offre en faveur de la gestion déléguée, moins rémunératrice que l'affacturage classique.



Pour leur part, les charges générales d'exploitation s'élèvent à 589 millions d'euros, en légère hausse de +1,5%. En 2022, le coefficient net d'exploitation s'est avéré très satisfaisant ; en effet le ratio coûts de structure sur PNB a fortement baissé, passant de 64% en 2021 à 57,4% en 2022.

Le coût du risque a quant à lui très peu évolué : il s'élève à 20 millions d'euros en 2022 contre 20,3 millions d'euros en 2021. Ainsi, il ressort faible en proportion du PNB et des encours de créances. En effet, le coût du risque absorbe seulement 1,9% du PNB et représente 0,03% des encours de créances acquises.

Au global, le résultat net de la profession s'inscrit sensiblement en hausse en 2022 : +40,9% à 310 millions d'euros.

7 ANNEXES

7.1 Annexe 1 : Analyse détaillée de l'activité des sociétés d'affacturage

Tableau 1.1 : Analyse détaillée de l'activité des sociétés d'affacturage	Production (en millions d'euros) (montant des créances prises en charge)		
	En 2021*	En 2022*	Δ%
Ensemble des opérations (avec ou sans syndication) (hors opérations de forfaitage, de "floor plan" ou de confirmation de commande)	364 884	421 541	+15,5%
1. Affacturage domestique (1)	236 125	268 187	+13,6%
11. Gestion par le factor (avec ou sans syndication)	50 677	56 549	+11,6%
111. <i>Hors maturity factoring</i>	50 353	56 240	+11,7%
1111. Avec recours (2)	26 730	30 480	+14,0%
1112. Sans recours (2)	23 623	25 760	+9,0%
112. <i>Maturity factoring</i> (3)	324	309	-4,6%
12. Gestion déléguée au client (avec ou sans syndication) (4)	171 645	196 639	+14,6%
121. Avec recours (2)	79 619	94 754	+19,0%
1211. Notifié (5)	11 471	14 344	+25,0%
1212. Non notifié	68 147	80 410	+18,0%
122. Sans recours (2)	92 027	101 885	+10,7%
1221. Notifié (5)	5 767	5 842	+1,3%
1222. Non notifié	86 260	96 042	+11,3%
13. Affacturage inversé (6)	13 803	14 999	+8,7%
dont Affacturage inversé collaboratif (7)	7 336	7 426	+1,2%
2. Affacturage international (avec ou sans syndication)	128 759	153 354	+19,1%
21. A l'exportation (8)	29 255	31 196	+6,6%
22. Opérations avec des clients non-résidents ou avec un factor correspondant étranger (9) (10)	99 504	122 158	+22,8%

* La ventilation des opérations d'affacturage a été sensiblement modifiée par rapport aux déclarations passées, certains adhérents ayant requalifié à posteriori certaines opérations.

(1) Affacturage domestique : Opérations d'affacturage dans lesquelles le factor, le client et l'acheteur sont en France.

(2) Selon la classification juridique retenue au contrat, indépendamment de l'existence d'une délégation de police ou non.

(3) Maturity factoring : Opérations d'affacturage sans financement (avec ou sans garantie).

(4) Affacturage en gestion déléguée : Opérations d'affacturage dans lesquelles est déléguée au client tout ou partie de la gestion du poste client (relance, remise à l'encaissement, affectation).

(5) Notification : C'est l'information faite aux débiteurs de l'existence d'un contrat d'affacturage entre le cédant et le factor.

(6) Affacturage inversé : Formule d'affacturage qui permet à un débiteur de demander au factor de se substituer à lui pour régler ses principaux fournisseurs.

(7) L'affacturage inversé collaboratif ou le Paiement Fournisseur Anticipé (P.F.A.) constitue une variante de l'affacturage inversé qui offre aux fournisseurs une plus grande liberté dans le choix de l'exécution du contrat, s'agissant notamment des factures financées et de la sortie anticipée du contrat.

(8) Affacturage à l'exportation : Opérations d'affacturage dans lesquelles le factor et le client sont en France, et l'acheteur à l'étranger.

(9) Opérations avec des clients non-résidents ou avec un factor correspondant étranger : Opérations d'affacturage dans lesquelles le factor est en France, le cédant à l'étranger (adhérent ou factor correspondant), les acheteurs pouvant être en France ou à l'étranger. Pour les contrats pan-européens, seule la partie des opérations effectuée avec une entité non-résidente est déclarée dans cette rubrique ; la partie réalisée par les entités françaises est quant à elle déclarée en affacturage domestique.

(10) En affacturage international, les anciennes rubriques « A l'importation » et « Opérations avec des clients non-résidents sans intervention d'un factor correspondant étranger » ont fusionné pour constituer cette nouvelle rubrique afin de respecter nos règles de communication, c'est-à-dire avoir au minimum 3 répondants et ne pas avoir un répondant ayant une part de marché supérieure ou égale à 80% de la rubrique considérée.

Tableau 1.2 : Analyse détaillée de l'activité des sociétés d'affacturage	Nombre de contrats (en unités)		
	Au 31.12.2021*	Au 31.12.2022*	Δ%
Ensemble des opérations (avec ou sans syndication) (hors opérations de forfaitage, de "floor plan" ou de confirmation de commande)	35 879	37 514	+4,6%
1. Affacturage domestique (1)	31 072	32 897	+5,9%
11. Gestion par le factor (avec ou sans syndication)	23 104	24 407	+5,6%
12. Gestion déléguée au client (avec ou sans syndication) (2)	5 452	5 752	+5,5%
13. Affacturage inversé (3) (4)	2 516	2 738	+8,8%
dont Affacturage inversé collaboratif (5)	1 687	1 764	+4,6%
2. Affacturage international (avec ou sans syndication)	4 807	4 617	-4,0%
21. A l'exportation (6)	2 343	2 351	+0,3%
22. Opérations avec des clients non-résidents ou avec un factor correspondant étranger (7) (8)	2 464	2 266	-8,0%

* La ventilation des opérations d'affacturage a été sensiblement modifiée par rapport aux déclarations passées, certains adhérents ayant requalifié à posteriori certaines opérations.

(1) Affacturage domestique : Opérations d'affacturage dans lesquelles le factor, le client et l'acheteur sont en France.

(2) Affacturage en gestion déléguée : Opérations d'affacturage dans lesquelles est déléguée au client tout ou partie de la gestion du poste client (relance, remise à l'encaissement, affectation).

(3) Affacturage inversé : Formule d'affacturage qui permet à un débiteur de demander au factor de se substituer à lui pour régler ses principaux fournisseurs.

(4) Pour les cas d'affacturage inversé, le nombre total de donneurs d'ordre (en unités SIREN ou équivalent pour les entreprises étrangères) est de 128 au 31 décembre 2022.

(5) L'affacturage inversé collaboratif ou le Paiement Fournisseur Anticipé (P.F.A.) constitue une variante de l'affacturage inversé qui offre aux fournisseurs une plus grande liberté dans le choix de l'exécution du contrat, s'agissant notamment des factures financées et de la sortie anticipée du contrat.

(6) Affacturage à l'exportation : Opérations d'affacturage dans lesquelles le factor et le client sont en France, et l'acheteur à l'étranger.

(7) Opérations avec des clients non-résidents ou avec un factor correspondant étranger : Opérations d'affacturage dans lesquelles le factor est en France, le cédant à l'étranger (adhérent ou factor correspondant), les acheteurs pouvant être en France ou à l'étranger. Pour les contrats pan-européens, seule la partie des opérations effectuée avec une entité non-résidente est déclarée dans cette rubrique ; la partie réalisée par les entités françaises est quant à elle déclarée en affacturage domestique.

(8) En affacturage international, les anciennes rubriques « A l'importation » et « Opérations avec des clients non-résidents sans intervention d'un factor correspondant étranger » ont fusionné pour constituer cette nouvelle rubrique afin de respecter nos règles de communication, c'est-à-dire avoir au minimum 3 répondants et ne pas avoir un répondant avant une part de marché supérieure ou égale à 80% de la rubrique considérée.

7.2 Annexe 2 : Analyses complémentaires concernant l'affacturage domestique

Tableau 2 : Analyses complémentaires concernant l'affacturage domestique	Production (en millions d'euros) (montant des créances prises en charge)		
	En 2021	En 2022	Δ%
a. Affacturage domestique	236 125	268 187	+13,6%
. Notifié (1)	81 718	91 736	+12,3%
. Non notifié	154 407	176 452	+14,3%
b. Affacturage domestique	236 125	268 187	+13,6%
. Avec recours (2)	106 349	125 235	+17,8%
. Sans recours (2)	129 453	142 644	+10,2%
. <i>Maturity factoring</i> (3)	324	309	-4,6%

(1) Notification : C'est l'information faite aux débiteurs de l'existence d'un contrat d'affacturage entre le cédant et le factor.

(2) Selon la classification juridique retenue au contrat, indépendamment de l'existence d'une délégation de police ou non.

(3) *Maturity factoring* : Opérations d'affacturage sans financement (avec ou sans garantie).

7.3 Annexe 3 : Focus sur les seules opérations de syndication

Tableau 3.1 : Gros plan sur les seules opérations de syndication (1)	Production (en millions d'euros) (montant des créances prises en charge)		
	En 2021	En 2022	Δ%
Ensemble des opérations de syndication (hors opérations de forfaitage, de "floor plan" ou de confirmation de commande)	52 417	56 573	+7,9%
1. Affacturage domestique	27 207	31 589	+16,1%
2. Affacturage international	25 210	24 984	-0,9%

(1) Syndication : Opération d'affacturage par laquelle le financement des créances est consenti par un syndicat de plusieurs sociétés d'affacturage à un même client.

Tableau 3.2 : Gros plan sur les seules opérations de syndication (1)	Nombre de contrats (en unités)		
	Au 31.12.2021	Au 31.12.2022	Δ%
Ensemble des opérations de syndication (hors opérations de forfaitage, de "floor plan" ou de confirmation de commande)	633	633	0,0%
1. Affacturage domestique	372	373	+0,3%
2. Affacturage international	261	260	-0,4%

(1) Syndication : Opération d'affacturage par laquelle le financement des créances est consenti par un syndicat de plusieurs sociétés d'affacturage à un même client.